

Le 29 janvier 2024

**Décision de la Présidente n° :
06-2024**

**Objet :
Attribution du marché de
travaux pour le désamiantage
de la grande rue de Millery**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Considérant l'avis d'appel public envoyé pour publication sur le profil acheteur www.marches-publics.info et au Moniteur sous le numéro AO-2348-1788 en date du 22 novembre 2023 ;
- Considérant les cinq offres réceptionnées à la date limite de réception des offres fixée au 14 décembre 2023 à 12 heures ;
- Considérant l'analyse des offres réalisées conformément aux critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation ;

DECIDE

Article 1 : ATTRIBUTAIRE

D'attribuer le marché au groupement d'entreprises BEYLAT/SOTERLY, représenté par l'entreprise BEYLAT TP, sise parc d'activités de la Batonne, RD 315 à Millery (69390).

De signer le marché correspondant et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

Article 2 : PRIX

Le montant estimatif de l'offre retenue s'élève à 169 265,00 HT (203 118,00 € TTC).

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Article 3 : DUREE ET DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution est de 7 semaines (période de préparation de 4 semaines incluse dans ce délai).

Article 4 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente,